

Les portions de textes surlignées en gris le sont à des fins administratives seulement. Elles présentent généralement des renseignements à être confirmés.

Toute question relativement aux aspects juridiques de ce règlement doit être adressée au Service du greffe et du contentieux.



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

#### **PREMIER PROJET**

#### **RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 1029-P1 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 771 ET 774 AUX FINS D'ASSURER LA CONFOR- MITÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1028**

ATTENDU QUE les règlements de zonage numéro 771 et sur les permis et certificats numéro 774 doivent être modifiés afin d'assurer leur conformité au règlement du plan d'urbanisme modifié par le règlement numéro 1028, selon l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 (LAU);

ATTENDU QU' un projet de règlement a été adopté le 4 juillet 2017, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1 (LAU);

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, lors de la séance du 4 juillet 2017 :

[1.] un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Robert Grimaudo;

[2.] le projet de règlement a été présenté;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 25 juillet 2017, conformément à l'article 125 de la LAU;

ATTENDU QUE la greffière a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Richard Nataf  
Appuyé par Brigitte Asselin

D'adopter le projet de règlement numéro 1029-P1. Ce dernier statue et ordonne :

*Table des matières*

- Article 1 Objet
- Article 2 Modification de l'annexe F du règlement numéro 771
- Article 3 Modification de l'article 57 du règlement numéro 774

**Article 1**      **Objet**

Le présent règlement a pour objet de :

- [1.] mettre à jour le répertoire des bâtiments patrimoniaux (phase 1 de l'article 6.7.3 du règlement numéro 770);
- [2.] modifier une condition de délivrance d'un certificat d'autorisation pour démolition.

**Article 2**      **Modification de l'annexe F du règlement numéro 771**

L'annexe F « Répertoire des bâtiments patrimoniaux » du règlement de zonage numéro 771 est modifié par le retrait des adresses suivantes :

- 860, rue Duhamel
- 958, rue Duhamel
- 1258, rue Gareau

- 1896, montée Harwood
- 1987, montée Harwood
- 2315, montée Harwood
- 2356, côte Saint-Charles
- 2451, côte Saint-Charles
- 2533, côte Saint-Charles
- 2591, côte Saint-Charles
- 2795, côte Saint-Charles
- Entrepôt de la conserverie (1435, montée Saint-Lazare)
- 1490, chemin Saint-Louis
- 2571, chemin Saint-Louis
- 1614, chemin Sainte-Angélique
- 1943, chemin Sainte-Angélique
- 3987, chemin Sainte-Angélique
- 3996, chemin Sainte-Angélique

### **Article 3**

#### **Modification de l'article 57 du règlement numéro 774**

L'article 57 « Conditions de délivrance d'un certificat d'autorisation » du règlement sur les permis et certificats numéro 774 est modifié, au paragraphe 6 du 1<sup>er</sup> alinéa, par l'ajout, à la suite des mots « certificat d'autorisation pour démolition, » des mots « à l'exception d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une autorisation du comité de démolition d'immeubles, ».

---

Robert Grimaudo,  
Maire

---

Nathaly Rayneault, avocate, MPA - LLM, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

**Certificat d'approbation**

Conformément à l'article 357, alinéa 3, de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19, nous attestons que la MRC de Vaudreuil-Soulanges a délivré le certificat requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, le ...

---

Robert Grimaudo,  
Maire


---

Nathaly Rayneault, avocate, MPA - LLM, oma  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

### Procédure suivie

- [1.] Transmission du projet de règlement aux membres du conseil le 29 juin 2017;
- [2.] Avis de motion donné le 4 juillet 2017 (avis numéro : 07-327-17) et présentation du règlement;
- [3.] Adoption du projet de règlement le 4 juillet 2017 (résolution numéro 07-337-17);
- [4.] Avis annonçant la tenue de l'assemblée publique de consultation publié le 8 juillet 2017 dans le journal « Première Édition » et sur le site Internet de la Ville puis affiché au babillard du centre communautaire (126 LAU : délai de 7 jours);
- [5.] Transmission du projet de règlement et de la résolution d'adoption à la MRC le 7 juillet 2017 (124 LAU);
- [6.] Réservation de la salle effectuée par courriel auprès de l'agente de réservation du Service des loisirs et de la vie communautaire en prévision de l'assemblée publique de consultation, le 7 juillet 2017;
- [7.] Tenue de l'assemblée publique de consultation le 25 juillet 2017 (125 et 127 LAU);
  - a) Rédaction et distribution interne du compte-rendu de la consultation publique le 25 juillet 2017;
- [8.] Intégration des données (nombre de personnes présentes à la consultation publique) au registre de bilan des activités tenu par le Service des communications le 26 juillet 2017;
- [9.] Adoption du règlement le 1<sup>er</sup> août 2017 (résolution numéro 09-XXX-17) (134 et s. LAU);
- [10.] Transmission du règlement et de la résolution d'adoption à la MRC le 8 septembre 2017 (137.2 LAU);
- [11.] Certificat de conformité de la MRC délivré le ...;

- [12.] Publication d'un avis d'entrée en vigueur du règlement le ... (137.15 LAU);
- [13.] Transmission à la MRC d'une copie certifiée conforme du règlement le ... (137.17 LAU);
- [14.] Préparation de toute codification administrative par le Service de l'urbanisme puis distribution de celle-ci :
  - a) par le Service du greffe et du contentieux : réseau informatique de la Ville [0200 et REG\_public], site Internet de la Ville et MRC [cour municipale], le ...;
  - b) par le Service de l'urbanisme : aux abonnés du service de mise à jour, le ....
- [15.] Préparation de la version « LR » par le Service du greffe et du contentieux, le ...

Notre  : 0230-210 (37 723)

Z:\0200 - GC\0230 - Lois privées et règlements municipaux\0230-200 - REG\0230-210 STLZ\1000-1099\1029\_mod 771, 774 et 776\_conc. 1028 (37723)\2017-07-04\_REG 1029-P1\_Internet.docx